

Visite médicale

Prière de nous faire parvenir au plus tard
dans un délai de 2 mois:

soit un **certificat de l'examen médico-sportif** (envoyé par le CMS)

(Veuillez noter qu'il faut prévoir un délai d'environ 1 mois pour l'obtention d'un rendez-vous)

Liste des Centres Médico-Sportif : www.sports.lu

L'examen médico-sportif est gratuit pour chaque sportif jusqu'à l'âge de 50 ans.

soit un **certificat de votre médecin de famille** (payant)

attestant qu'il n'y a pas de contre-indication médicale à la pratique de l'Aikido.

A partir de 50 ans:

La visite annuelle chez votre médecin de famille est obligatoire.

Le certificat est à remettre à un des professeurs du club

pour le 1er mars au plus tard.